

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

2 950 202

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national :

09 04443

51 Int Cl⁸ : H 02 B 1/30 (2006.01)

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.09.09.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.03.11 Bulletin 11/11.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS — FR.

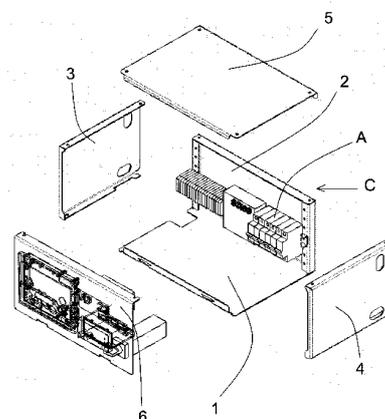
72 Inventeur(s) : MAQUET PATRICK.

73 Titulaire(s) : SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS.

74 Mandataire(s) : SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS.

54 COFFRET DESTINE A RECEVOIR UN APPAREILLAGE ELECTRIQUE BASSE TENSION ASSOCIE A UNE CELLULE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION.

57 La présente invention concerne un coffret C destiné à recevoir un appareillage électrique basse tension associé à une cellule moyenne tension, ledit coffret comportant une enveloppe de forme sensiblement parallélépipédique comportant une paroi de fond (2) destinée à supporter l'appareillage électrique, une paroi inférieure (1) destinée à être fixée à la cellule, une paroi supérieure (5) formant toit, deux parois latérales (3,4) par lesquelles deux coffrets associés respectivement à deux cellules juxtaposées peuvent être accolés, et une porte (6) constituant la face avant du coffret. Suivant l'invention, les différentes parois précitées sont réalisées par de simples pièces en tôle pliée, les différentes parois étant encastrables les unes par rapport aux autres par l'intermédiaire de formes du type mâle/femelle obtenues directement dans le débit à plat des tôles, lesdites parois étant fixées les unes aux autres par l'intermédiaire de moyens de verrouillage, le montage et le câblage des appareils électriques sur la paroi de fond (2) pouvant être réalisés préalablement à la fixation des autres parois respectivement, la paroi supérieure (5), les parois latérales (3,4) et la porte (6).



FR 2 950 202 - A1



COFFRET DESTINE A RECEVOIR UN APPAREILLAGE ELECTRIQUE BASSE TENSION ASSOCIE A UNE CELLULE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION.

La présente invention concerne un coffret destiné à recevoir un appareillage électrique basse tension et associé à une cellule moyenne tension, ledit coffret comportant une
5 enveloppe de forme sensiblement parallélépipédique comportant une paroi de fond destinée à supporter l'appareillage électrique, une paroi inférieure destinée à être fixée à la cellule, une paroi supérieure formant toit, deux parois latérales par lesquelles deux coffrets associés respectivement à deux cellules juxtaposées peuvent être accolés, et
10 une porte constituant la face avant du coffret.

On connaît un compartiment basse tension du genre précédemment mentionné tel que décrit dans le brevet WO 93/10691. Dans ce document, le compartiment basse tension est logé dans une enveloppe constituée par une structure en profilés réalisant le châssis
15 de l'enveloppe sur lequel on vient ensuite rapporter par vissage, clipsage ou rivetage, des panneaux d'habillage. Ce compartiment, du fait de la présence du châssis, présente un encombrement important qui représente une gêne pour le câblage. En outre, ce coffret met en œuvre un nombre de pièces important, d'où un coût de fabrication et un temps de montage importants.

20 On connaît également un compartiment basse tension logé dans une enveloppe constituée par une plaque de fond sur laquelle sont fixés quatre piliers d'angle sur lesquels viennent se fixer des panneaux d'habillage de l'enveloppe. Ce type de structure est légèrement plus simple que la précédente, mais présente encore un certain
25 encombrement du fait de la présence des piliers.

Et l'on connaît également un coffret basse tension constitué par une plaque de fond en forme de coiffe sur laquelle vient se rapporter une seconde coiffe. Ce compartiment présente également un encombrement important car la première coiffe est préfixée.

30 Tous ces coffrets présentent l'inconvénient principal de présenter une accessibilité réduite depuis la face avant, pour réaliser le câblage et le montage des appareils dans le coffret. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les coffrets sont juxtaposés à d'autres coffrets du fait de la juxtaposition des cellules auxquelles ces coffrets sont associés.

35 En outre, dans le cas d'une juxtaposition des cellules, ces coffrets ne sont pas démontables facilement individuellement depuis la face avant des cellules, d'où il résulte

qu'il n'est pas aisé d'effectuer une intervention ponctuelle sans démonter les autres cellules.

La présente invention résout ces problèmes et propose un coffret électrique présentant une accessibilité maximum à partir de la face avant des cellules, ledit coffret étant
5 entièrement démontable à partir de la face avant des cellules, en cas de juxtaposition de cellules, ledit coffret étant réalisé avec un minimum de pièces, d'où un coût de fabrication réduit.

A cet effet, la présente invention a pour objet un coffret électrique du genre
10 précédemment mentionné, ce coffret étant caractérisé en ce que les différentes parois précitées sont réalisées par de simples pièces en tôle pliée, les différentes parois étant encastrables les unes par rapport aux autres par l'intermédiaire de formes du type mâle/femelle obtenues directement dans le débit à plat des tôles, lesdites parois étant
15 fixées les unes aux autres par l'intermédiaire de moyens de verrouillage, le montage et le câblage des appareils électriques sur la paroi de fond pouvant être réalisé préalablement à la fixation des autres parois respectivement, la paroi supérieure, les parois latérales et la porte, avec une totale accessibilité pour l'opérateur.

Selon une caractéristique particulière, la porte constituant la face avant du coffret est
20 montée articulée par rapport à la paroi inférieure du coffret par l'intermédiaire de moyens d'articulation comportant chacun une partie mâle et une partie femelle réalisés dans le débit à plat respectivement de la porte et de la paroi inférieure.

Selon une caractéristique particulière, la partie mâle est constituée par une languette
25 réalisée dans le débit à plat de la tôle constituant la face avant ou porte, et la partie femelle est constituée par une simple découpe réalisée dans la paroi inférieure précitée.

Selon une caractéristique particulière, les moyens de verrouillage précités comprennent
30 des vis et des écrous.

Selon une autre caractéristique, la paroi inférieure est constituée par une tôle comportant
deux bords longitudinaux pliés à angle droit, dont l'un comporte les moyens d'articulation de la paroi inférieure à la porte, et l'autre, des moyens de fixation de la paroi inférieure à
la paroi de fond.

35

Selon une autre caractéristique, la paroi de fond est constituée par une tôle comportant deux bords longitudinaux pliés à angle droit dont l'un comporte les moyens de fixation de ladite paroi de fond à la paroi supérieure, et dont l'autre, comporte des moyens de fixation de la paroi de fond à la paroi inférieure, et deux bords latéraux pliés deux fois à angle droit dont l'extrémité comporte des moyens de fixation d'un support d'appareils électriques.

Selon une autre caractéristique, les parois latérales sont constituées par une tôle comportant deux bords longitudinaux et pliés à angle droit destinés à coopérer respectivement avec deux bords latéraux et non pliés à angle droit respectivement de la paroi supérieure et de la paroi inférieure, et un bord latéral plié à angle droit destiné à coopérer avec un bord latéral non plié en équerre de la porte.

Selon une autre caractéristique, la paroi supérieure est constituée par une tôle comportant deux bords longitudinaux, dont l'un plié en équerre, est destiné à coopérer avec le bord correspondant plié en équerre de la paroi de fond, et dont l'autre, est plié deux fois, et coopère avec des moyens d'accrochage de la porte à la paroi supérieure.

Selon une autre caractéristique, ce coffret comporte des moyens de pré-positionnement des parois latérales par rapport à la paroi de fond.

Selon une autre caractéristique, ce coffret comporte des moyens de pré-positionnement des parois latérales par rapport à la paroi inférieure.

Mais d'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

-La figure 1 est une vue en perspective d'une enveloppe d'un coffret électrique selon l'invention destiné à loger un appareillage électrique basse tension,

-La figure 2 est une vue éclatée de la figure précédente,

-La figure 3 est une vue éclatée du même coffret, équipé d'une partie de l'appareillage électrique,

-La figure 4 est une vue en perspective illustrant plusieurs cellules moyenne tension juxtaposées, associées chacune à un coffret électrique selon l'invention,

5 -La figure 5 est une vue identique à celle de la figure précédente, les parois latérales, la paroi supérieure et la porte du coffret ayant été retirées,

-La figure 6 est une vue partielle en perspective, illustrant la charnière reliant la porte du coffret à la paroi de fond dudit coffret,

10 -La figure 7 est une vue partielle en perspective, illustrant le pré-positionnement d'une paroi latérale par rapport à la paroi de fond du coffret, en face arrière, et

-La figure 8 est une vue en perspective partielle, illustrant le pré-positionnement d'une paroi latérale par rapport à la paroi inférieure du coffret, en face avant,

15

Sur les figures 1 et 2, on voit un coffret électrique C destiné à loger un appareillage électrique basse tension comportant des appareils tels des interrupteurs, disjoncteurs, relais de protection, etc..., ledit coffret étant destiné à être associé à une cellule moyenne tension M tel qu'illustré sur la figure 4, plusieurs cellules pouvant être juxtaposées suivant
20 une même ligne.

Ce coffret C est de forme sensiblement parallélépipédique et comporte une paroi inférieure 1 par laquelle ledit coffret est destiné à être fixé à une cellule M, une paroi de fond 2 destinée à supporter les appareils électriques A, deux parois latérales 3,4 par
25 lesquelles deux coffrets peuvent être juxtaposés, une paroi supérieure 5 formant toit et une porte 6 constituant la face avant du coffret C.

La paroi inférieure 1 et les parois latérales 3,4 comportent des orifices 7,8 permettant le passage des câbles d'un coffret à l'autre et d'un coffret à la cellule associée.

30 La paroi inférieure 1 est constituée par une plaque présentant deux bords longitudinaux 1a,1b pliés en équerre, dont l'un 1a comporte des moyens de fixation de la paroi inférieure à la paroi de fond 2, et dont l'autre 1b comporte des échancrures 9 destinées à coopérer avec des languettes 10 venues de matière avec la porte 6 constituant la face avant du coffret, lesdites languettes 10 s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de ladite porte 6 de manière à former une charnière.

35 La paroi de fond 2 comporte deux bords longitudinaux opposés 2a,2b pliés en équerre, et deux bords latéraux 2c,2d pliés deux fois en équerre, dont les extrémités forment

respectivement deux supports 11,12 s'étendant dans un plan parallèle à la paroi de fond 2, lesdits supports 11,12 comportant des orifices 21 permettant la fixation d'un rail S de support des appareils sur la paroi de fond 2, tel qu'illustré sur la figure 3.

5 Les deux parois latérales 3,4 comportent deux bords longitudinaux 3a,3b et 4a,4b pliés en équerre, et un bord latéral 3c,4c plié également en équerre. Les deux premiers bords longitudinaux 3a,3b sont destinés à servir de surface d'appui à deux extrémités libres en regard 5c,1c appartenant respectivement à la paroi supérieure 5 et à la paroi inférieure 1 du coffret, tandis que le bord latéral plié en équerre 3c,4c, est destiné à servir d'appui au bord latéral 6c,6d situé en regard appartenant à la porte 6.

10 La paroi supérieure 5 du coffret C comporte deux bords longitudinaux 5a,5b dont l'un 5a, est plié en équerre, et dont l'autre 5b, est plié sensiblement en équerre, et est destiné à coopérer avec le bord longitudinal 6a de la porte 6 opposé à celui 6b comportant les languettes 10, ledit bord longitudinal 6a comportant des moyens d'accrochage 20.

15 La fixation définitive des parois les unes par rapport aux autres s'effectue au moyen de vis, d'écrous (non représentés) et d'orifices (19) prévus dans les parois. Mais d'autres réalisations pourraient être envisagées tels des rivets, clips, en fait tout mode de fixation démontable.

20 Ce coffret présente également des moyens de pré-positionnement des parois latérales 3,4 par rapport à la paroi de fond 2, ainsi que des moyens de pré-positionnement de la paroi inférieure 1 par rapport aux parois latérales 3,4. Les premiers moyens précités comportent une proéminence 13 prévue sur chaque bord longitudinal inférieur plié en équerre des parois latérales 3,4, lesdites proéminences 13 coopérant avec des évidements 14 prévus à la partie inférieure des bords latéraux 2c pliés deux fois en équerre de la paroi de fond 2.

25 Les seconds moyens comportent une proéminence 15 et un évidement 16 prévus à la partie inférieure des bords latéraux 3c,4c des parois latérales 3,4 et coopérant avec des parties de forme complémentaire 17,18 prévues à l'extrémité du bord longitudinal 1b de la paroi inférieure 1 situé à l'avant du coffret.

Le montage du coffret va être décrit ci-après en référence aux figures :

30 Tout d'abord, la paroi inférieure 1 est fixée à la paroi de fond 2 du coffret C. Puis, cette paroi inférieure 1 est fixée à la cellule M associée audit coffret. Les appareils peuvent alors être fixés sur la paroi de fond du coffret, celui-ci présentant pour ce faire une accessibilité totale à partir de la face avant du coffret, laquelle est totalement dégagée, tel qu'illustré sur la figure 3.

35 Après cela, les parois latérales 3,4 sont pré-positionnées sur la paroi de fond 2 et la paroi inférieure 1, grâce aux moyens de pré-positionnement précités. Puis, la paroi supérieure

5 est fixée sur les parois latérales 3,4 et la paroi de fond 2 et les languettes 10 de la porte 6 sont introduites dans les échancrures correspondantes 9 de manière à réaliser le montage articulé de la porte 6 par rapport à la paroi inférieure 1.

Lorsque plusieurs cellules sont juxtaposées, il est alors possible d'extraire un coffret sans qu'il soit nécessaire de démonter des éléments adjacents des coffrets, tel qu'illustré sur la figure 4, sur laquelle un coffret est manquant à l'ensemble. Ceci est réalisé en retirant successivement la porte, puis la paroi supérieure du coffret, puis les parois latérales, puis la paroi inférieure et la paroi de fond.

Il est également possible de ne retirer que deux parois latérales de manière à permettre l'accès à la totalité de la longueur du tableau, ou bien de retirer deux parois latérales, la porte et la paroi supérieure.

On a donc réalisé grâce à l'invention une enveloppe entièrement démontable en face avant, offrant une accessibilité maximum pour le montage et le câblage avec un minimum de vis et de pièces, le tout pour un coût minimum.

L'invention permet de s'affranchir des contraintes habituelles d'encombrement, en offrant une accessibilité totale sans châssis ou pièces rapportées qui pourraient gêner le tableautier.

Il est ainsi très facile de réaliser le montage et le câblage de l'appareillage électrique se logeant à l'intérieur de l'enveloppe. L'assemblage final de l'enveloppe s'effectue ensuite rapidement par une mise en place simple des différents éléments (flancs latéraux, toit, porte). Le verrouillage/bridage de l'ensemble se réalise avec seulement 4 vis. Les moyens de verrouillage sont ainsi réduits au minimum.

Le fait que l'ensemble est entièrement démontable depuis la face avant est particulièrement intéressant dans le cas d'enveloppes juxtaposées. Cela permet en effet d'intervenir directement sur l'avant de la partie concernée sans démontage d'élément adjacents.

Le système d'articulation de la porte est réalisé directement dans le débit à plat des deux pièces concernées et ne nécessite aucune pièce supplémentaire. L'ensemble de l'enveloppe est réalisé à partir de l'assemblage de simples pièces de tôlerie sans élément rapporté, mis à part les moyens de verrouillage.

Ces pièces sont toutes obtenues en pliage traditionnel et ne nécessitent pas de process spécifique.

Les encliquetages des pièces sont obtenues par des combinaisons de formes male/femelle obtenues directement dans le débit à plat des tôles.

L'articulation de la face avant est également obtenue directement à partir du débit à plat de tôle de face avant pour la partie mâle, combinée à une simple découpe dans le fond pour la partie femelle.

5 Tout ceci permet une mise en œuvre simple, rapide et sans outil pour un coût relativement faible.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisations décrits et illustrés qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple.

10 Au contraire, l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont réalisées suivant son esprit.

15

20

25

30

35

REVENDEICATIONS.

- 5 1. Coffret destiné à recevoir un appareillage électrique basse tension et associé à
une cellule moyenne tension, ledit coffret comportant une enveloppe de forme
sensiblement parallélépipédique comportant une paroi de fond destinée à supporter
l'appareillage électrique, une paroi inférieure destinée à être fixée à la cellule, une paroi
supérieure formant toit, deux parois latérales par lesquelles deux coffrets associés
10 respectivement à deux cellules juxtaposées peuvent être accolés, et une porte constituant
la face avant du coffret,
caractérisé en ce que les différentes parois précitées (1,2,3,4,5,6) sont réalisées par de
simples pièces en tôle pliée, les différentes parois étant encastrables les unes par rapport
aux autres par l'intermédiaire de formes du type mâle/femelle obtenues directement dans
15 le débit à plat des tôles, lesdites parois étant fixées les unes aux autres par l'intermédiaire
de moyens de verrouillage (19), le montage et le câblage des appareils électriques sur la
paroi de fond (2) pouvant être réalisé préalablement à la fixation des autres parois
respectivement, la paroi supérieure (5), les parois latérales (3,4) et la porte (6), avec une
totale accessibilité pour l'opérateur.
- 20
2. Coffret selon la revendication 1, caractérisé en ce que la porte (6) constituant la
face avant du coffret est montée articulée par rapport à la paroi inférieure (1) du coffret
par l'intermédiaire de moyens d'articulation comportant chacun une partie mâle (10) et
une partie femelle (9) réalisés dans le débit à plat respectivement de la porte (6) et de la
25 paroi inférieure (1).
3. Coffret selon la revendication 2, caractérisé en ce que la partie mâle est
constituée par une languette (10) réalisée dans le débit à plat de la tôle constituant la
face avant ou porte (6), et la partie femelle est constituée par une simple découpe (9)
30 réalisée dans la paroi inférieure précitée (1).
4. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce
que les moyens de verrouillage précités (19) comprennent des vis et des écrous.

5. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi inférieure (1) est constituée par une tôle comportant deux bords longitudinaux (1a,1b) pliés à angle droit, dont l'un (1b) comporte les moyens d'articulation de la paroi inférieure (1) à la porte (6), et l'autre (1a), des moyens de fixation de la paroi inférieure (1) à la paroi de fond (2).
6. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi de fond (2) est constituée par une tôle comportant deux bords longitudinaux (2a,2b) pliés à angle droit dont l'un (2a) comporte les moyens de fixation de ladite paroi de fond (2) à la paroi supérieure (5), et dont l'autre (2b) comporte des moyens de fixation de la paroi de fond (2) à la paroi inférieure (1), et deux bords latéraux (2c,2d) pliés deux fois à angle droit dont l'extrémité comporte des moyens de fixation (21) d'un support S d'appareils électriques.
7. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les parois latérales (3,4) sont constituées par une tôle comportant deux bords longitudinaux (3a,3b) et (4a,4b) pliés à angle droit destinés à coopérer respectivement avec deux bords latéraux (5c,1c) et (5d,1d) non pliés à angle droit respectivement de la paroi supérieure (5) et de la paroi inférieure (1), et un bord latéral (3c,4c) plié à angle droit destiné à coopérer avec un bord latéral (6c,6d) non plié en équerre de la porte (6).
8. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi supérieure (5) est constituée par une tôle comportant deux bords longitudinaux (5a,5b), dont l'un (5a) plié en équerre, est destiné à coopérer avec le bord (2a) correspondant plié en équerre de la paroi de fond (2), et dont l'autre (5b), est plié deux fois, et coopère avec des moyens d'accrochage (20) de la porte (6) à la paroi supérieure (5).
9. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (13,14) de pré-positionnement des parois latérales (3,4) par rapport à la paroi de fond (2).
10. Coffret selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (15,16,17,18) de pré-positionnement des parois latérales (3,4) par rapport à la paroi inférieure (1).

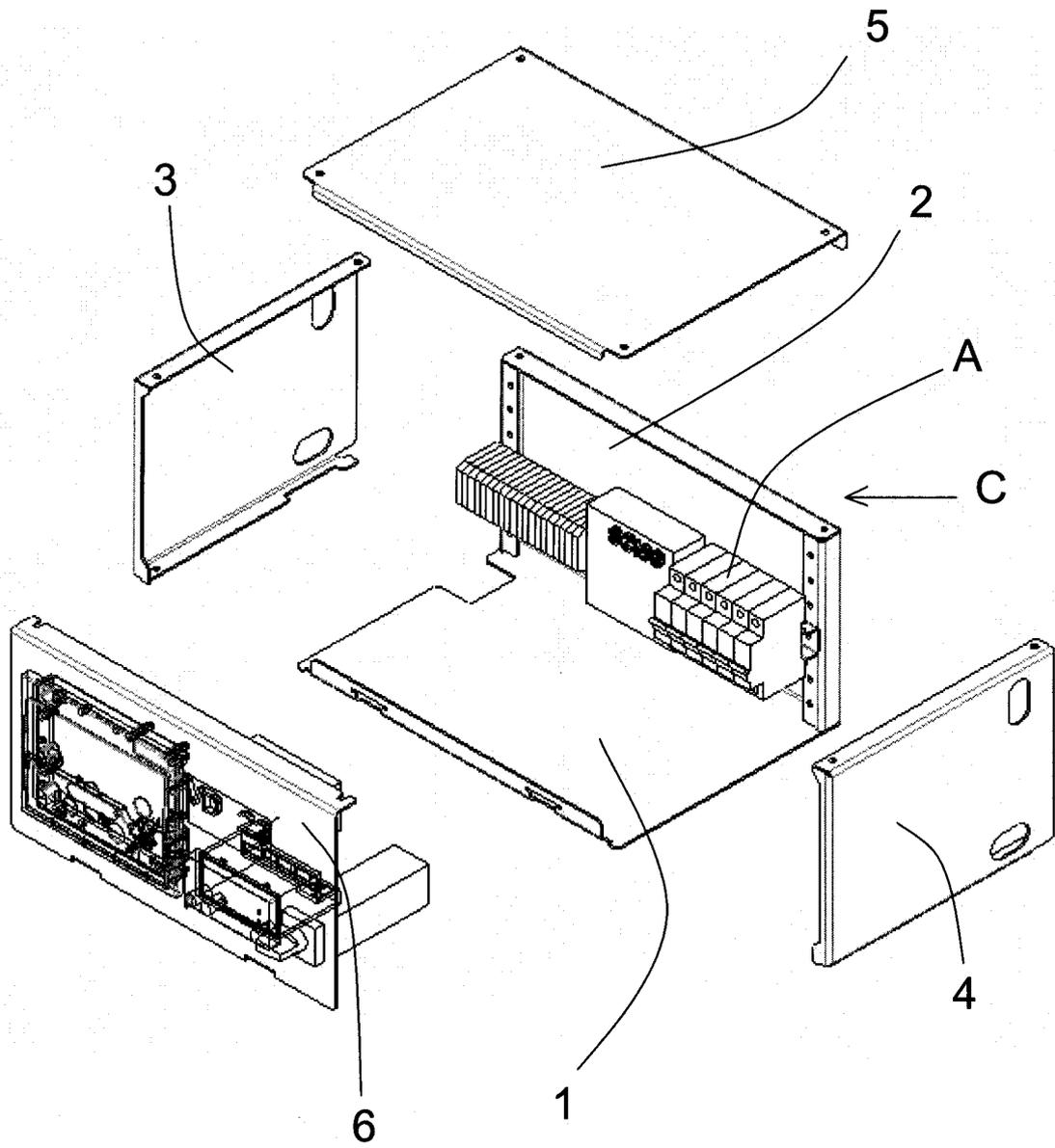


FIG.3

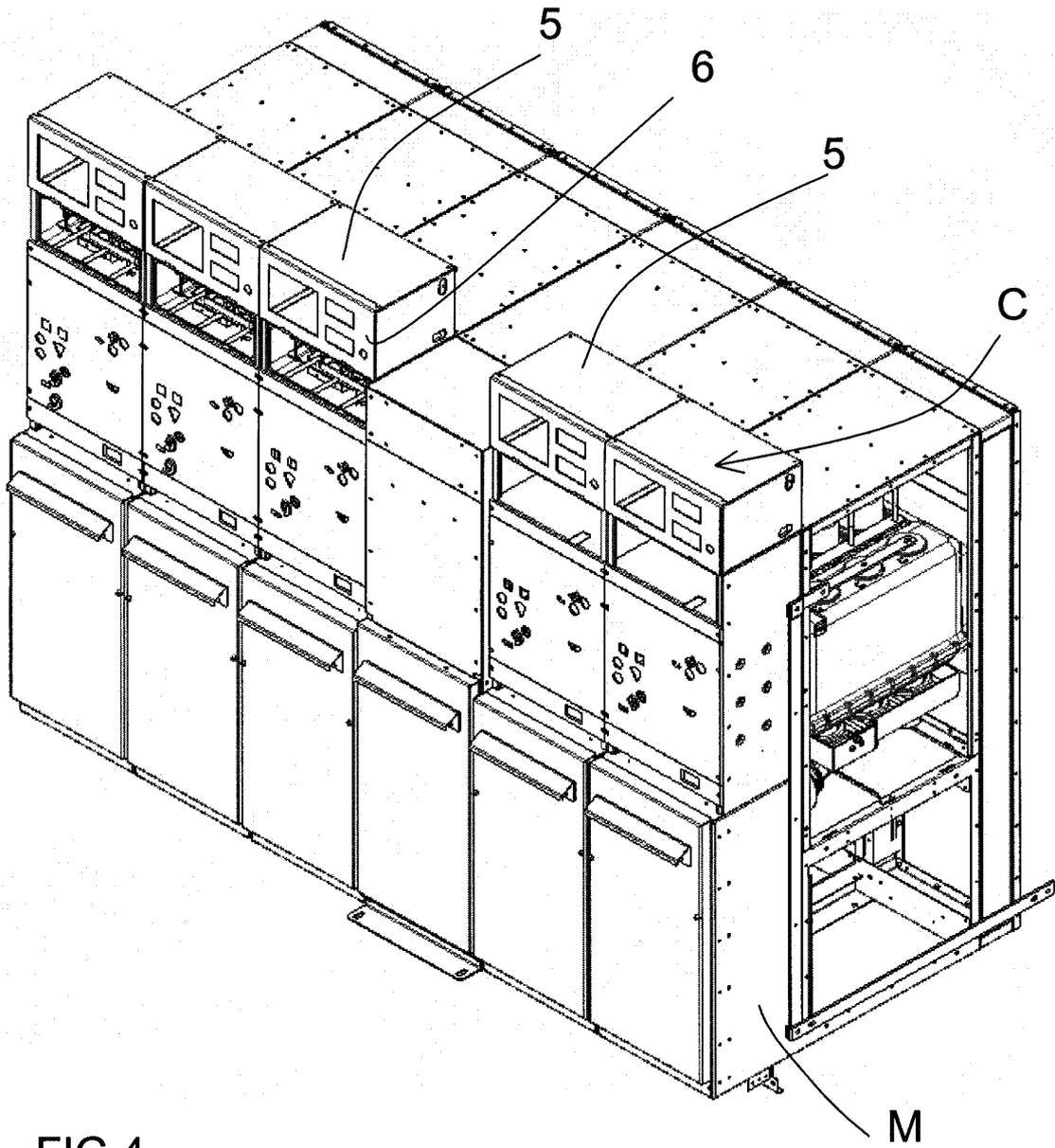


FIG.4

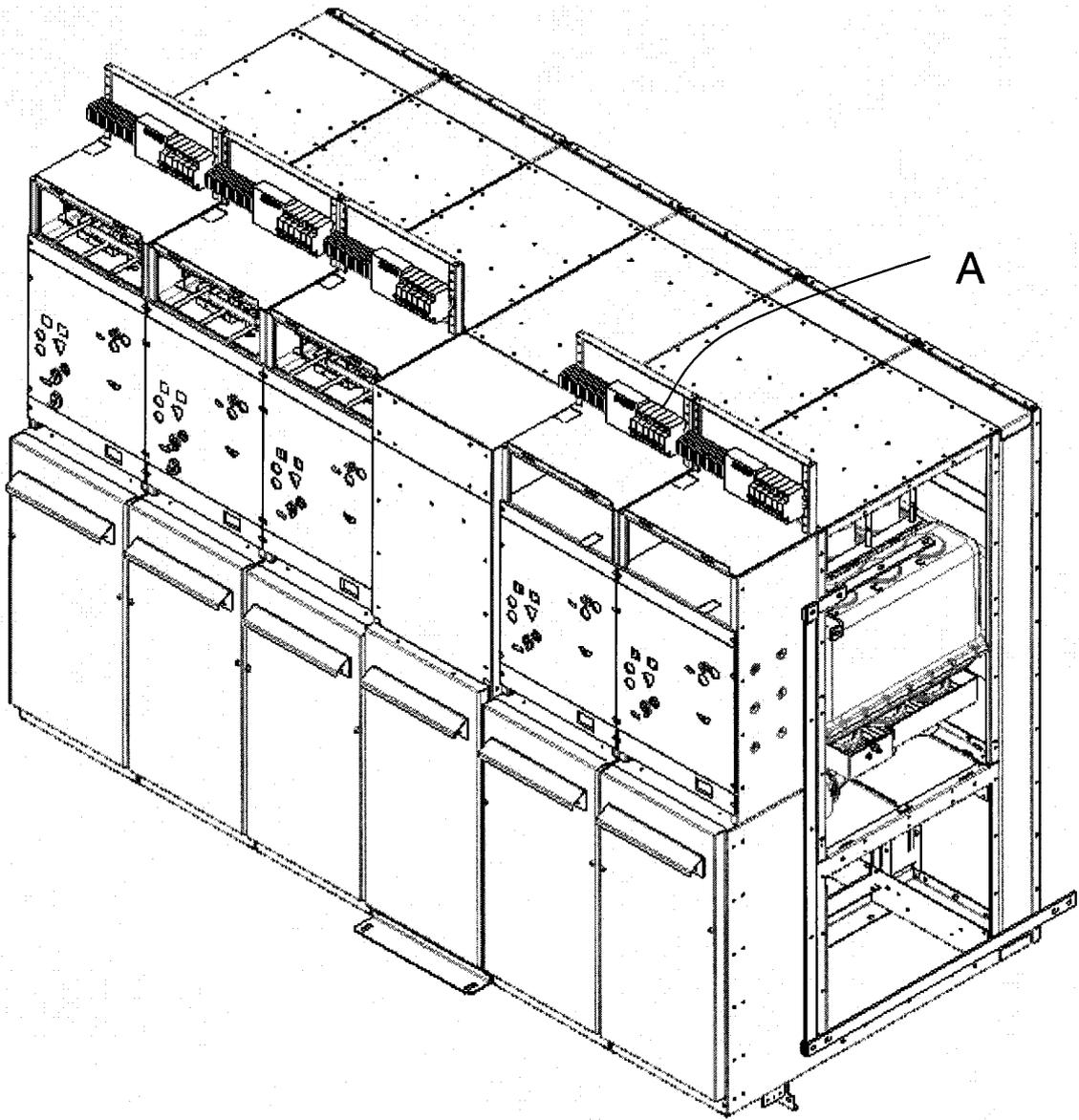


FIG.5

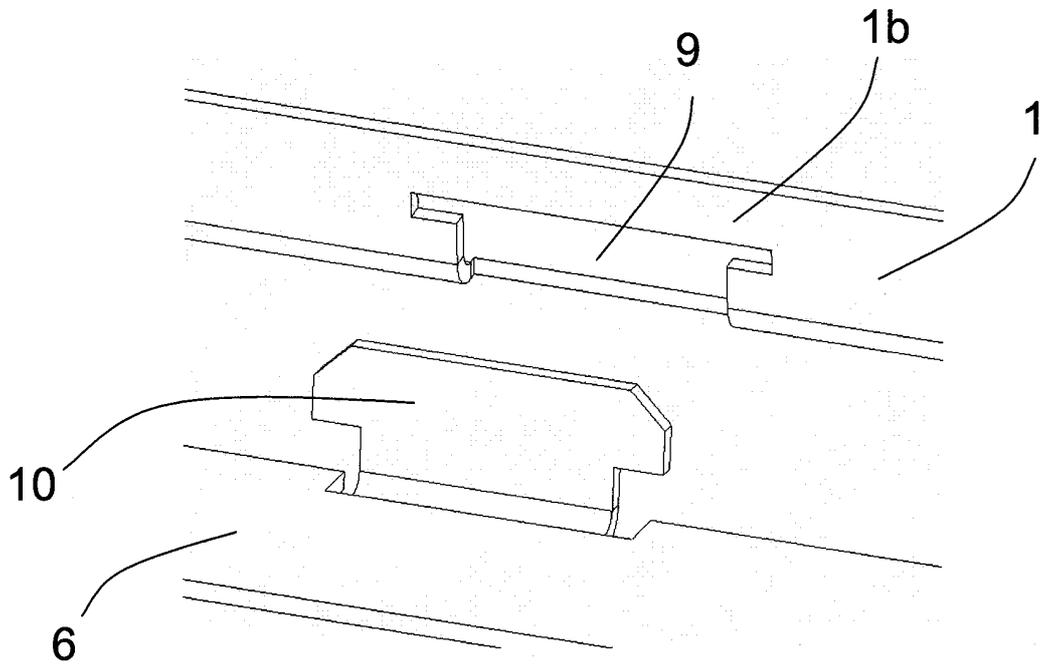


FIG.6

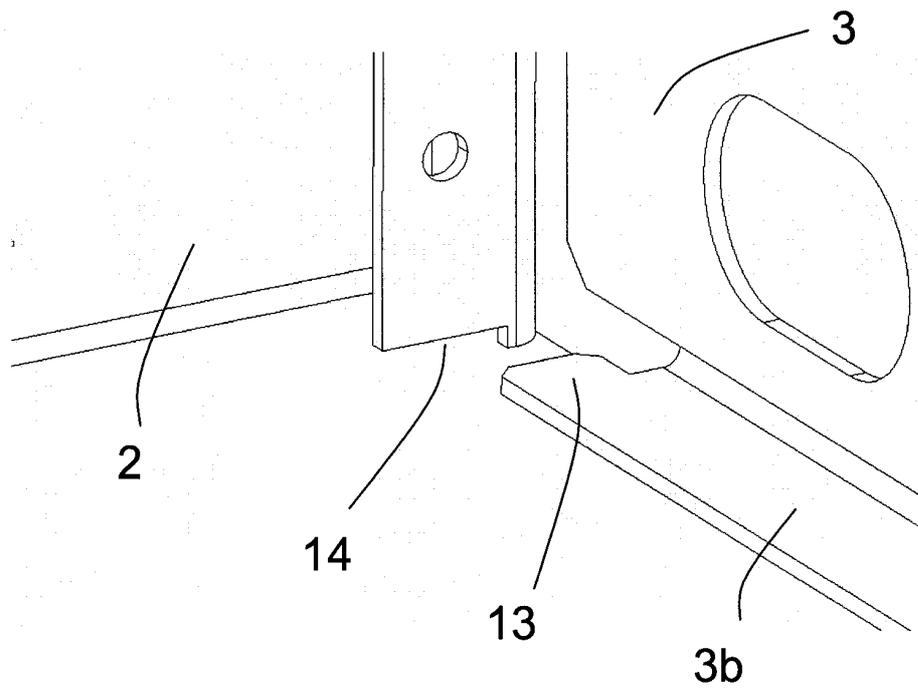


FIG.7

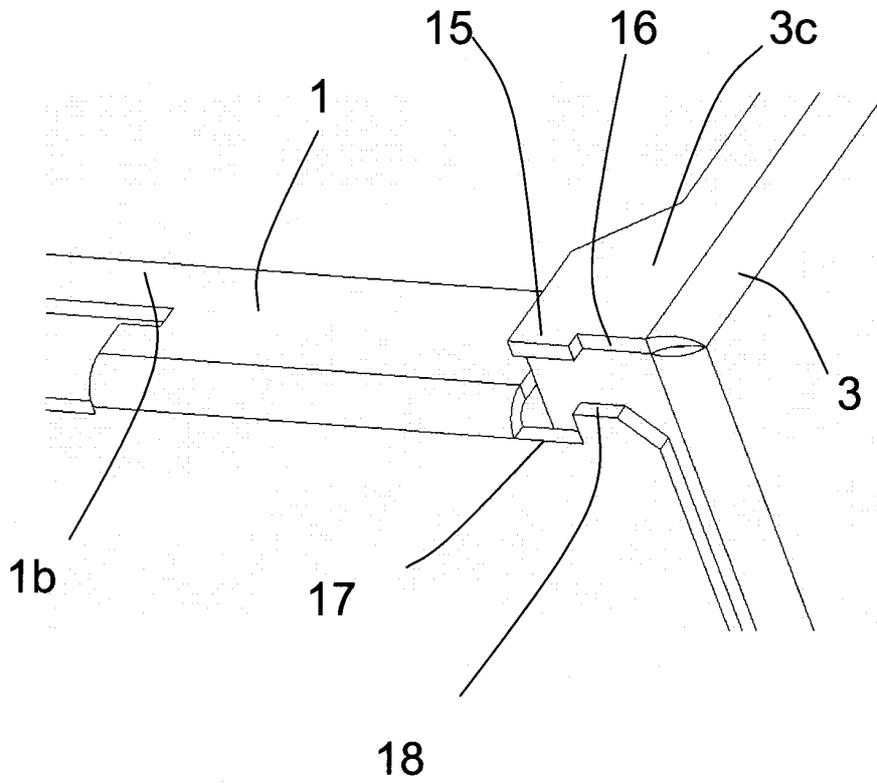


FIG.8



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 725384
FR 0904443

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 143 718 A2 (MERLIN GERIN [FR]) 5 juin 1985 (1985-06-05) * pages 4,5, ligne 24 - page 6, ligne 8; figures *	1	H02B1/30
A	----- US 5 735 411 A (FLAMME HANS [DE] ET AL) 7 avril 1998 (1998-04-07) * revendication 1; figures *	1	
A	----- DE 67 50 456 U (SIEMENS AG [DE]) 9 janvier 1969 (1969-01-09) * page 5, ligne 2-11; figures *	1	
A	----- DE 297 13 991 U1 (WEIDEMAIER & GOLDSCHMIDT GMBH [DE]) 10 décembre 1998 (1998-12-10) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H02B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
26 mai 2010		Castanheira Nunes, F	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0904443 FA 725384**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **26-05-2010**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0143718	A2	05-06-1985	DE 3464989 D1	27-08-1987
			FR 2556169 A1	07-06-1985

US 5735411	A	07-04-1998	AT 196565 T	15-10-2000
			BR 9600713 A	30-12-1997
			CN 1134654 A	30-10-1996
			EP 0727853 A1	21-08-1996
			JP 2885685 B2	26-04-1999
			JP 10093265 A	10-04-1998

DE 6750456	U	09-01-1969	AUCUN	

DE 29713991	U1	10-12-1998	AUCUN	


**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
dépôtées avant le commencement de la recherche

 N° d'enregistrement
national

 FA 725384
FR 0904443

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 143 718 A2 (MERLIN GERIN [FR]) 5 juin 1985 (1985-06-05) * pages 4,5, ligne 24 - page 6, ligne 8; figures *	1	H02B1/30
A	----- US 5 735 411 A (FLAMME HANS [DE] ET AL) 7 avril 1998 (1998-04-07) * revendication 1; figures *	1	
A	----- DE 67 50 456 U (SIEMENS AG [DE]) 9 janvier 1969 (1969-01-09) * page 5, ligne 2-11; figures *	1	
A	----- DE 297 13 991 U1 (WEIDEMAIER & GOLDSCHMIDT GMBH [DE]) 10 décembre 1998 (1998-12-10) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H02B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
26 mai 2010		Castanheira Nunes, F	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0904443 FA 725384**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **26-05-2010**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0143718	A2	05-06-1985	DE 3464989 D1 FR 2556169 A1	27-08-1987 07-06-1985

US 5735411	A	07-04-1998	AT 196565 T BR 9600713 A CN 1134654 A EP 0727853 A1 JP 2885685 B2 JP 10093265 A	15-10-2000 30-12-1997 30-10-1996 21-08-1996 26-04-1999 10-04-1998

DE 6750456	U	09-01-1969	AUCUN	

DE 29713991	U1	10-12-1998	AUCUN	
